



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 13 mars 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de

SODEVAM
La fabrique D.Q.V
14 bis Boulevard Paixhans
CS 50584
57011 METZ CEDEX

Affaire suivie par
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Objet : Dossier de déclaration concernant le lotissement « La cimenterie »
Commune d'Amnéville les thermes
Accord avant le délai de 2 mois

Réf : Dossier n°57-2017-00546
EF/SW

P.J : Fiche de renseignement descriptive du IOTA
Récépissé de déclaration

Monsieur Le Directeur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Création du lotissement « La cimenterie » à AMNEVILLE les thermes.**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 4 janvier 2018, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de AMNEVILLE LES THERMES où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
- InfraServices
55b rue gaston boulet
Bapeaume les roeun
76380 Cantelieu

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


VALÉRIE ANTOINE-POTIER